

Sommaire

- * Agenda, Actualité p.1
- * Rallye Bergerie p.2
Des idées pour se simplifier la vie
- * Perspectives p.3
Aide Ovine 2019
- * Technique p.3
Selso devient Synel
- * Marché p.3
Cotation de l'agneau français
- * Sanitaire p.4
Avortement : bien diagnostiquer la cause

ACTUALITE

Actualité

* Alertes SMS pour les mouvements d'animaux non notifiés

Pour vous aider à gérer vos notifications de mouvements, la Maison de l'Élevage met en place en 2019 des alertes SMS. En effet, lorsqu'une entrée ou une sortie d'animaux a été enregistrée pour votre exploitation, par un éleveur ou un opérateur de l'aval, sans qu'elle ait été enregistrée par vous, cela peut être un oubli ou une erreur. Le SMS vous alertera de cette situation et vous permettra alors de rectifier vos notifications. En espérant que cet outil serve à un plus grand nombre d'entre vous et vous évite des problèmes lors de contrôles !

* Aide Ovine

Tous les éleveurs ont du recevoir le paiement de leur Aide Ovine 2018 (50 % au 16 octobre et 50 % au 21 décembre). Pour rappel, l'arrêté du 3 décembre dernier fixe le montant de cette prime à : 22€30 d'aide ovine de base et 2 € pour les 500 premières brebis. Toutes les infos sur l'Aide Ovine 2019 en page 3.

Suivez l'actualité sur :
www.facebook.com/FDOTarn



* Aides aux « copros » 2018

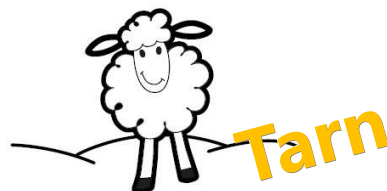
Nous vous rappelons que l'ALMA (GDS Tarn) et la CRSSA (Caisse Régionale Solidarité Santé Animale) vous aident à réaliser des analyses coprosopiques (à partir de 50 % d'aide). La réalisation de « copros » permet de traiter uniquement les parasites présents, et de limiter les risques de résistances. Les dossiers 2018 (factures + résultats d'analyses) sont à renvoyer rapidement à l'ALMA (05.63.48.83.16).

* SELSO devient SYNEL

L'outil informatique SELSO change de nom pour devenir Synel en 2019. Plus d'infos page 3.



Le feuillet



du moutonnier

AGENDA

Agenda



* Le 22 janvier à Venès Assemblée Générale FDO

L'Assemblée Générale de la FDO aura lieu le 22 janvier à 10 h à la salle municipale de Vénès. Elle sera consacrée aux sujets d'actualité ovine : Aide Ovine, zone vulnérable, saisies en abattoir, Loup (intervention de la DDT sur la situation Tarnaise).

Venez nombreux participer à cet échange. La FDO invite ces adhérents à clôturer la matinée par un repas convivial. Inscription obligatoire au repas au 05.63.48.83.16.

* Le 25 janvier à Albi « Etre en règle sur son troupeau »

Une journée gratuite pour refaire le point sur toutes les obligations réglementaires concernant votre troupeau : que faut-il avoir dans le registre d'élevage, les nouveautés de l'Aide Ovine, la gestion de la pharmacie, etc... Pour être au clair lors d'un contrôle ! Inscription à cette formation au 05.63.48.83.16.

* Les 24-25 janvier à Peyregoux Formation « chien de protection »

En partenariat avec la Maison de l'Élevage et l'ADEART, la Chambre d'Agriculture vous propose une formation « Intégrer un chien de protection dans son troupeau ». Ces journées vous permettront de réaliser de nombreux exercices pratiques pour optimiser la mise en place d'un chien dans le troupeau (inscription au 06.72.10.12.92).

* Février 2019 : Rallye bergerie Des idées pour se simplifier la vie !

L'ensemble de la filière ovine vous propose du 29 janvier au 21 février, des visites de bergeries pour parler de l'organisation du travail en élevage. Des bergeries aussi bien d'élevages ovins lait que d'ovins viande, à visiter pour faire le plein d'idées !
Détail des visites en page 2.



* Mars 2019 dans le Lot Journée « Alimentation des agneaux »

La Maison de l'Élevage vous propose une journée sur l'alimentation des agneaux dans le Lot, pour découvrir d'autres conduites de finition des agneaux. Il est prévu un point en salle sur les bases de l'alimentation des agneaux et des visites de fermes utilisant notamment de l'aliment fermier. Inscription 05.63.48.83.16.

Rallye Bergerie

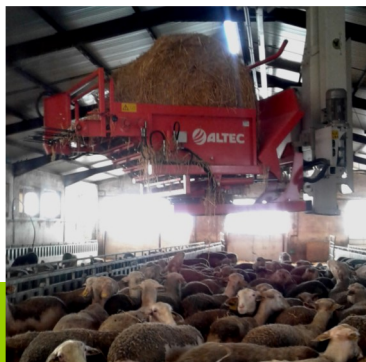
Des idées pour se simplifier la vie !



Informations

Maison de l'Élevage du Tarn
05.63.48.83.16

ou auprès de votre technicien



Visites de bergeries sur l'organisation du travail de 14h à 16h30

Mardi 29 janvier chez Gregory ANGLES

La Mothe - Albignac - LE DOURN

Ovin Viande - 500 brebis - Distributrice foin aux tapis, plateaux de paillage, mélangeuse de céréales, couloir agneau, quai de chargement, salarié à agnelage,...

Jeudi 7 février au GAEC de la Rigné

Jérôme Mahuzies - La Rigné - LAMILARIE

Ovin Viande - 550 brebis - Parc de tri agneau, bascule de pesée agneau, quai de chargement, travail du chien de troupeau,...

Jeudi 14 février au GAEC Trivalotte

Lionel Gineste - Trivalotte - ROUMEGOUX

Ovin Lait - 500 brebis - Séchage en grange, pailleuse suspendue automatisée, mélangeuse, distributrice foin aux tapis pour les agnelles,...

Mardi 19 février au GAEC du Laouzas

Jessica Théron - Pontis - NAGES

Ovin Lait - 370 brebis - distribution de concentré par roulimètres, dérouleuse-pailleuse sur rails, robot-stalle DAC,...

Jeudi 21 février chez Gaël BENOIT

Métairie Haute - Castelnau de Brassac - FONTRIEU

Ovin Viande - 130 brebis - Pont roulant pour distribution balles rondes, râteliers libre-service, conduite à un agnelage par an,...

Ouvert à tous,
venez nombreux !
Témoignages d'éleveurs
Interventions d'experts
Visites de bergeries



Avec le soutien financier



La nouveauté 2019 est la **réintroduction de la majoration « Nouveaux Producteurs »**. L'Aide Ovine 2019 sera donc composée de 3 parties :

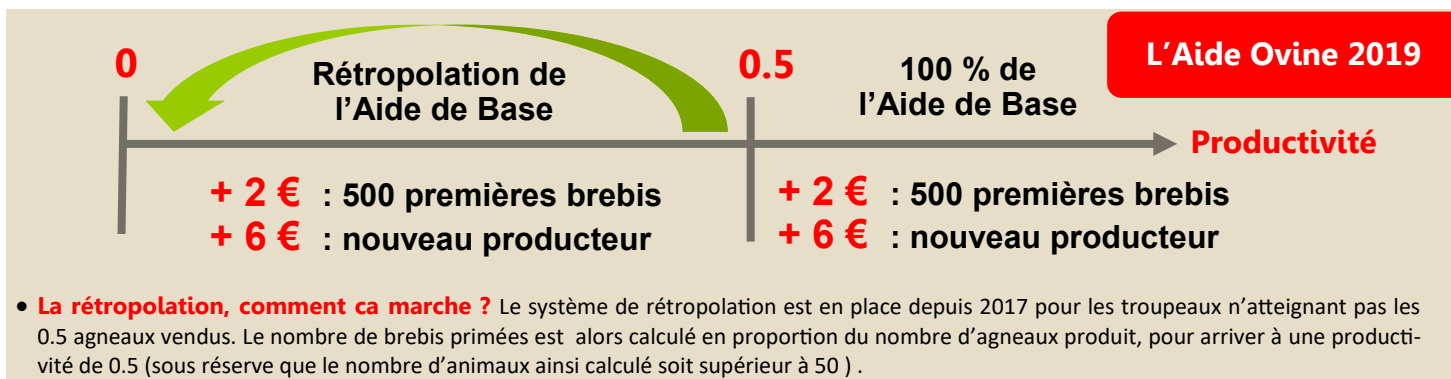
- d'une aide de base (environ 21 €, montant à titre indicatif) dont l'accès sera conditionné, comme c'est le cas aujourd'hui, par un nombre minimum de brebis (50 brebis) et un taux de productivité de 0.5 agneaux vendus (la rétopolation est conservée, cf ci-dessous).
- d'une majoration de 2 € pour les 500 premières brebis.
- d'une majoration « Nouveaux Producteurs » de 6 € par brebis. (début d'activité entre le 1er février 2016 et le 31 janvier

2019. Les éleveurs en forme sociétaire sont dits « nouveaux producteurs » si tous les associés ont débuté une activité d'élevage ovin depuis moins de trois ans).



Téledéclaration obligatoire

La demande d'Aide Ovine est à faire avant le 31 janvier et ne peut se faire que par informatique sur Télépac. Pour ceux qui n'ont pas d'accès à internet, la Maison de l'Élevage du Tarn, en collaboration avec la FDO, vous propose d'effectuer gratuitement cette déclaration avec vous sur Albi. Il suffit juste de prendre rendez-vous au 05.63.48.83.16.



SELSO devient SYNEL !

Pour vous fournir un service toujours plus réactif et répondant à vos besoins, les différentes marques régionales utilisées par les Ede en France (Selso, Synel, Synest) se regroupent sous une seule et même identité nationale. Vos codes ne changent pas. Pour rappel, tous les éleveurs du Tarn peuvent aller gratuitement sur le site pour effectuer leur recensement et consulter leurs notifications de mouvement (entrées et sorties faites pour votre troupeau, soit par vous-même, soit par votre délégataire)!



Et toujours l'application sur votre téléphone en bergerie !

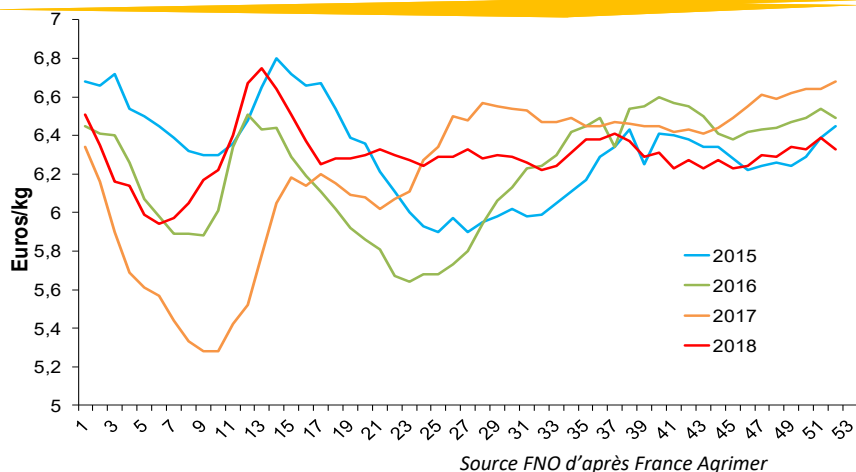
Vous êtes actuellement utilisateur de SELSO en niveau 2 ? Vous avez un Smartphone sous Android ? N'hésitez pas à télécharger gratuitement cette nouvelle application sur Play Store (Selso Ovin).

Cette application est également faite pour fonctionner avec un lecteur de boucles électroniques. Au lieu de saisir le numéro de boucle sur votre téléphone, le numéro peut être lu par un lecteur électronique et transféré par Bluetooth à l'application.



MARCHÉS

Cotation de l'agneau français



Après avoir oscillé d'avril à mars entre 6.25 et 6.30 €/kg de carcasse, le cours moyen de l'agneau français est reparti légèrement à la hausse en août. Mais cette hausse n'a pas tenu.

Le recul de la consommation française de viande ovine et les prix bas à l'import pèsent sur le marché. Au lieu d'avoir une hausse des prix liée à la contre saison, le prix moyen pondéré des régions, donné par FranceAgrimer, est resté assez stable tout cet automne. À 6.27€/kg de carcasse début novembre, était ainsi inférieur à sa valeur 2017 de 17 centimes (-3%).

Les avortements constituent un sujet de préoccupation majeur en raison de leur incidence économique et sanitaire dans les élevages. Beaucoup d'éleveurs subissent les séries d'avortements en essayant de les enrayer quand ils surviennent. D'autres maximisent la couverture vaccinale, ce qui leur coûte cher.

La commission petit ruminants de l'ALMA-GDS81, en collaboration avec le GTV, travaille sur le sujet et vous a proposé depuis 2 ans une procédure harmonisée de diagnostic différentiel. Aujourd'hui l'ensemble des partenaires a décidé de participer à l'Observatoire et Suivi des Causes d'Avortement des Ruminants : OSCAR.

Qu'est ce qu'OSCAR ?

Cet observatoire permet de répondre à 2 objectifs complémentaires :



- A l'échelle de l'exploitation, avoir un protocole de diagnostic différentiel optimisé, afin de pouvoir identifier une origine infectieuse et répondre à la problématique de l'éleveur.
- A l'échelle du département et du pays, avoir un recueil et une analyse des résultats à des fins de surveillance, dans le but d'améliorer les mesures de diagnostic, de prévention et de lutte. Pour cela, une méthodologie de diagnostic différentiel a été définie, proche de ce qui vous est proposé sur le Tarn depuis 2 ans.

Quand mettre en place ce diagnostic ?

La démarche est à mettre en place dans les troupeaux confrontés à une série abortive, plutôt de fin de gestation : plus de 3 avortements en moins de 7 jours.

Quels animaux prélever ? Quelles analyses faire ?

Le tableau ci-dessous, reprend les prélèvements à effectuer avec votre vétérinaire et les analyses à demander au laboratoire.

! Ne pas oublier les prélèvements et analyses « Brucellose ».
Ce dispositif vient en complément du dispositif Brucellose et de la déclaration réglementaire et obligatoire des avortements auprès de la DDcsPP. L'Etat prend en charge le déplacement, la visite, les prélèvements et les analyses pour la recherche Brucellose.

Une aide financière : Le suivi sanitaire approfondi

Le diagnostic proposé ci-dessous coûte environ 400 €HT à l'éleveur. Une prise en charge financière dans le cadre du suivi sanitaire approfondi proposé par l'ALMA GDS81, permet d'aider l'éleveur dans ces recherches pour que le diagnostic ne lui revienne qu'à 150 €HT environ :

- **Département Tarn / GDS81 :**
50 % des frais d'analyses et des honoraires vétérinaires (plafond de 400 € d'aides).
- **CRSSA dans le cas d'avortements :**
100 % des frais d'analyses plafonné à 100 € (recherche minimum : Fièvre Q, Chlamydie, Toxoplasmose).



Diagnostic différentiel à mettre en place

Agents infectieux	Prélèvements dans l'élevage	Analyses à faire
Brucellose	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de sang sur toutes les brebis avortées 	<ul style="list-style-type: none"> • Sérologies
Fièvre Q	<ul style="list-style-type: none"> • 2 à 6 écouvillons vaginaux sur brebis avortées (au plus près de l'avortement / 7 jours max) ou placenta, ou avortons (foie, liquide stomacal, rate) (10 prises de sang de mères avortées depuis 15j)* 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 PCR (2 individuelles ou en mélange de 3) (10 sérologies, en fonction des résultats PCR)*
Toxoplasmose	<ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement encéphale avortons (maxi 3 en mélange) • 5 prises de sang de mères avortées (+ 5 prises de sang en cinétique)* 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 PCR • 5 sérologies (+5 sérologies cinétiques)*
Chlamydie	<ul style="list-style-type: none"> • 3 écouvillons vaginaux sur brebis avortées (au plus près de l'avortement / 7 jours max) ou placenta, ou avortons (foie, liquide stomacal, rate) 	3 PCR individuelles
Border Disease	5 prises de sang sur ovins non vaccinés (de préférence sur agnelles mélangées au troupeau)	5 sérologies

*Optionnel

Plus d'infos ?

Service Ovin de la Maison de l'Élevage
05.63.48.83.16 ou accueil@elevage-tarn.fr
www.elevage-tarn.fr



Maison de l'Élevage Tarn

